



Mesures de Prévention*	A destination des Autorités territoriales	A destination des Agents
Organisationnelles	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Adapter l'organisation du travail : modifier les amplitudes horaires, fractionner les pauses, etc. ; <input type="checkbox"/> Privilégier les activités extérieures (suivant les recommandations du ministère) ; <input type="checkbox"/> Réaliser les activités intérieures dans les salles les plus spacieuses ; <input type="checkbox"/> Attribuer un petit groupe par agent accompagnant, sans changement dans la composition des groupes ; <input type="checkbox"/> Transmettre des consignes et informations en équipe réduite avec respect des gestes « barrières » ; <input type="checkbox"/> Limiter voire interdire l'entrée des parents dans les locaux et communiquer les modalités d'accès aux locaux ; <input type="checkbox"/> Prévoir un temps d'habillage et déshabillage au moment de l'embauche/débauche (avec prise de douche si possible) ; <p>Temps de pause et restauration sur place :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Éviter les pauses ou temps de repas collectifs ; <input type="checkbox"/> Solliciter des paniers repas pour éviter de la préparation des repas ; <input type="checkbox"/> Demander aux agents d'utiliser leur vaisselle personnelle pour limiter les échanges ; <input type="checkbox"/> Organiser la prise de repas en décalé si possible, et dans une pièce spécifique ; <input type="checkbox"/> Organiser la désinfection de l'espace (table et chaises). 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Limiter le partage de jouets/matériels en les répartissant dans les pièces de vie par groupe d'enfants ; <input type="checkbox"/> Organiser les tablées avec 3 à 5 enfants maximum en respectant les mesures de distanciation entre chaque enfant (ex : quinconce) ; <input type="checkbox"/> Organiser le lavage des mains renforcé des enfants ; <input type="checkbox"/> Procéder à l'aération naturelle des locaux dès que possible ; <p>Entretien des locaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Organiser un nettoyage plus fréquent des surfaces en contact avec les mains (espaces de convivialité, rampes d'escalier, poignées de portes, boutons d'ascenseurs, etc.) ; <input type="checkbox"/> Organiser le ramassage du linge sale dans des sacs fermés acheminés directement vers la lingerie ; <input type="checkbox"/> Veiller au nettoyage et désinfection réguliers des dortoirs, des draps des lits et du linge (à minima 60°C pendant 30 min) ; <input type="checkbox"/> Respecter les règles liées à l'utilisation des produits (cf. fiche de données de sécurité et notice).
	Liens utiles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fiche conseil « entretien des locaux » ▪ Fiche conseil « vestiaires et locaux sociaux »



ORGANISER les activités avec les enfants

ADAPTER le rythme de travail

LIMITER le nombre d'agents sur site

ORGANISER les temps de pause des agents



Mesures de Prévention*

A destination des
Autorités territorialesA destination des
Agents

Techniques

- Mettre à disposition un kit d'équipements sanitaires pour chaque agent : masques (cf. fiche COVID-19_Masques) gel hydro-alcoolique, lingettes désinfectantes, gants à usage unique, blouse, etc. ;
- Mettre à disposition des points de lavage des mains avec savon et essuie-mains à usage unique ;
- Organiser l'entretien et le lavage des équipements et vêtements de travail à 60°C sur site ;
- Vérifier les systèmes de ventilation ;
- Identifier les poubelles de déchets souillés ;
- Proscrire l'utilisation des systèmes de climatisation
- Aménager des dortoirs fixes en assurant un espace > 1m entre chaque lit;

Entretien des locaux :

- Mettre en œuvre un protocole de nettoyage humide avec lavette jetable à usage unique imprégnée de solution désinfectante virucide selon la norme EN 14476 ;
- Mettre à disposition spécifiquement un kit de nettoyage pour les agents effectuant l'entretien : papier essuie main jetable, lavettes jetables à imprégner avec détergent désinfectant virucide, sacs-poubelle ;
- Veiller au port effectif des équipements de protection habituels (chaussures de sécurité, blouse, etc.) ;
- Attribuer dans la mesure du possible des outils individuels (chariots, etc.)

- Porter uniquement les équipements mis à disposition de l'employeur (masques, gants à usage unique, etc.) ;
- Assainir les locaux grâce à la ventilation naturelle ;
- Respecter les protocoles fournis par la collectivité ;

Entretien des locaux :

- Identifier les zones à nettoyer par un système d'étiquetage des portes ;
- Respecter les dosages des produits et caractéristiques de chaque produits (cf. fiche technique produit) ;
- Ne pas aspirer les sols, hormis après une longue période d'occupation des locaux. Dans ce cas, équiper l'appareil de filtres HEPA (filtre à air à haute efficacité).
- Porter des gants de ménage de façon systématique et ne pas se toucher le visage.
- Ne pas transvaser le contenu d'une poubelle d'un contenant à l'autre, mais retirer et évacuer tout sac usagé.

Liens utiles

- [Fiche conseil « entretien des locaux »](#)
- [Fiche conseil « vestiaires et locaux sociaux »](#)
- [Fiche COVID-19 – Les masques de protection](#)



METTRE A JOUR le document unique d'évaluation des risques professionnels
EQUIPER chaque agent suivant la nature des activités
VEILLER au port des équipements mis à disposition
ENTREtenir les équipements mis à disposition



Mesures de Prévention*	A destination des Autorités territoriales	A destination des Agents
Humaines	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Former les agents aux mesures d'hygiène et de protection de leur santé ; <input type="checkbox"/> Informer quotidiennement les agents sur les gestes « barrières » et les règles de distanciation sociale ; <input type="checkbox"/> Afficher visiblement les informations concernant les gestes « barrières » (communication, affiches etc.) ; <input type="checkbox"/> Informer les parents des mesures prises par mail ou courrier ; <input type="checkbox"/> Assurer un suivi particulier de l'état de santé des agents ; <input type="checkbox"/> Mettre en place une cellule d'écoute à destination des agents ; <input type="checkbox"/> Communiquer rigoureusement sur les règles habituelles de santé et de sécurité : protection contre les chutes, contre les agents chimiques dangereux, équipements collectifs et individuels, etc. <p>➤ <i>Ces risques peuvent même être accrus en raison de : nouvelles embauches, réaffectations, réorganisations du travail, surcharge de travail.</i></p> <p>Entretien des locaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Informer les agents qui sont amenés à utiliser des produits dangereux, notamment des désinfectants plus puissants que ceux utilisés habituellement, des risques supplémentaires liés à leur usage et les former aux moyens de s'en prémunir. 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Rappeler que toute personne qui présente de la toux, de la fièvre ou tout signe respiratoire ne doit pas se rendre sur son lieu de travail et doit en informer son responsable hiérarchique ; <input type="checkbox"/> Rappeler régulièrement aux enfants les gestes « barrières » ; <input type="checkbox"/> Mettre en place avec les enfants (en âge de le faire) une charte propre à la structure sur les règles à appliquer ; <input type="checkbox"/> Eviter de prendre les enfants dans les bras et de les toucher ; <input type="checkbox"/> Se vêtir ou se dévêtir sur le lieu de travail à l'arrivée et avant le retour au domicile (prendre une douche si possible) ; <p>Entretien des locaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Respecter les protocoles et procédures de désinfection et de nettoyage ; <input type="checkbox"/> Informer les collègues des évolutions éventuelles des protocoles ;
Liens utiles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fiche conseil « entretien des locaux » ▪ Fiche conseil « vestiaires et locaux sociaux » 	



SENSIBILISER chaque agent aux gestes « barrières »

RAPPELER régulièrement les consignes

AFFICHER visiblement les protocoles et/ou consignes

ETRE à l'écoute de tous, pour tous

METTRE A JOUR le document unique d'évaluation des risques professionnels